

LISTE DES NOUVELLES MESURES DÉCIDÉES AU CMR THÉMATIQUE DU 14 MAI 2017

1. Développement de l'assurance protection juridique via un incitant fiscal.
2. Possibilité de recourir à des infiltrants civils (nouvelle méthode particulière de recherche).
3. Instauration de la collaboration des « repentis » dans le cadre d'enquêtes criminelles.
4. Périodes de sûreté pour les crimes les plus graves.
5. Optimisation du flux d'information sur les données judiciaires y compris celles relatives à l'exécution des peines.
6. Développement d'une banque de données des e-pv de la Police en connexion avec le Ministère Public.
7. Instauration d'un casier judiciaire central 2.0 et d'un registre de l'exécution des peines informatisés.
8. Masterplan Centres fermés : extension des centres (Anvers et Jumet) et de la capacité.
9. Développement de la biométrie pour les cartes d'identités sur le modèle du passeport (pour lutter contre la fraude à l'identité).
10. Regroupement du Centre de Crise et du CCB sous le même toit.
11. Réforme de l'Aide Médicale Urgente pour une meilleure efficacité du secours.
12. Mise en place de la Direction « Protection et Surveillance » déployée et affectée à la surveillance de différents lieux sensibles et le transport des détenus .
13. Renforcement de la sécurité routière :
 - a. Campagne de sensibilisation contre l'alcool au volant
 - b. Ethyloctest antidémarrage
 - c. Peines plus lourdes (délit de fuite, récidive, défaut d'assurance, déchéance)
14. Incitant fiscal pour l'achat d'équipements de sécurité et de protection pour les motards.
15. Pénalisation de la violation de l'espace commercial non-accessible au public (par ex., espace de stockage).
16. Procédure accélérée dans le cadre d'une transaction entre l'auteur d'un vol à l'étalage et le commerçant préjudicié.
17. Développement de l'incitant fiscal pour les paiement électroniques.
18. Création d'une cellule de sécurité maritime afin d'assurer une meilleur sécurisation de la navigation et des ports.
19. Nouvelle loi cadre qui modernise les échanges de données avec et entre les services publics en vue de renforcer la protection de la vie privée.

20. Extension des outils de lutte contre le financement du terrorisme :
 - a. Droit de réquisition pour le Ministère Public concernant les modes de paiement virtuels
 - b. Transparence financière des ASBL et renforcement des contrôles ciblés
 - c. Modernisation du registre des banques
21. Intégration des « Homegrown Terrorist Fighters » dans la banque de données dynamique.
22. Renforcement de la position d'informations à l'étranger des services de renseignement.
23. Renforcement de la Cyber Sécurité :
 - a. Callcenter 24h/24
 - b. Campagne de sensibilisation nationale
 - c. Extension du service CERT.be
24. Contrôle des documents d'identité à l'embarquement depuis un aéroport belge pour accentuer la lutte contre le terrorisme.
25. Mise en place des portiques et de caméras de surveillance pour les gares internationales.
26. Formation en matière de lutte contre la radicalisation pour les travailleurs sociaux dans les CPAS.
27. Screening des fonctions sensibles dans certains secteurs.
28. Prolongation d'un engagement fort dans la coalition internationale contre Daech.

EFFORT BUDGÉTAIRE COMPLÉMENTAIRE

Les mesures sont financées par :

- Les crédits votés des départements concernés,
- Les crédits prévus dans la provision Terro,
- Les crédits prévus dans la provision réservée aux nouvelles initiatives,
- Des recettes propres à certains départements,
- Financement européen,
- **Un effort annuel supplémentaire de 105 millions d'euros**

Au total les mesures du conseil des ministres thématique du 14 mai 2017 représenteront

- En 2017, **28.100.000 euros**
- En 2018, **137.725.000 euros**
- En 2019, **179.870.000 euros**